

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 737/2015
Date: 10 juin 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 697378
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2014 de l'Université de Berne. Prise de connaissance

1 Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2014 à 2017 (ACE n° 1487 du 6 novembre 2013).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations durant l'année sous revue. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En Suisse, 142 170 étudiants et étudiantes étaient inscrits en haute école universitaire durant l'année d'études 2013-2014 (année précédente : 138 621). Le nombre de personnes étudiant à l'Université de Berne a continué de progresser, bien que la croissance des effectifs se soit ralentie par rapport aux années précédentes. Ainsi, la progression s'élevait encore à 5,5 pour cent de 2012 à 2013, alors qu'elle n'était plus que de 1,5 pour cent de 2013 à 2014. D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Université de Berne comptait 16 488 étudiants et étudiantes au semestre d'automne 2014 (hors formations continues CAS/DAS), contre 16 238 l'année précédente. Elle demeure donc la plus grande université de la région Espace Mittelland (Berne, Neuchâtel, Fribourg). Par rapport aux effectifs des universités de Fribourg (10 362 étudiants et étudiantes) et de Neuchâtel (4279 étudiants et étudiantes), l'Université de Berne disposait en 2013 d'une part de marché de 53 pour cent. Durant l'année d'études 2013-2014, elle proposait par ailleurs 40 filières de bachelor, 61 filières de master et neuf masters spécialisés.
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons à l'Université de Berne a de nouveau augmenté. Au semestre de printemps 2014, ils étaient 4891 contre 4823 l'année précédente, ce qui correspond à une hausse de 1,4 pour cent. En revanche, le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a stagné par rapport à 2013. Pendant le semestre de printemps 2013, 2632 étudiants et étudiantes bernois étaient ainsi inscrits dans une université située dans un autre canton,

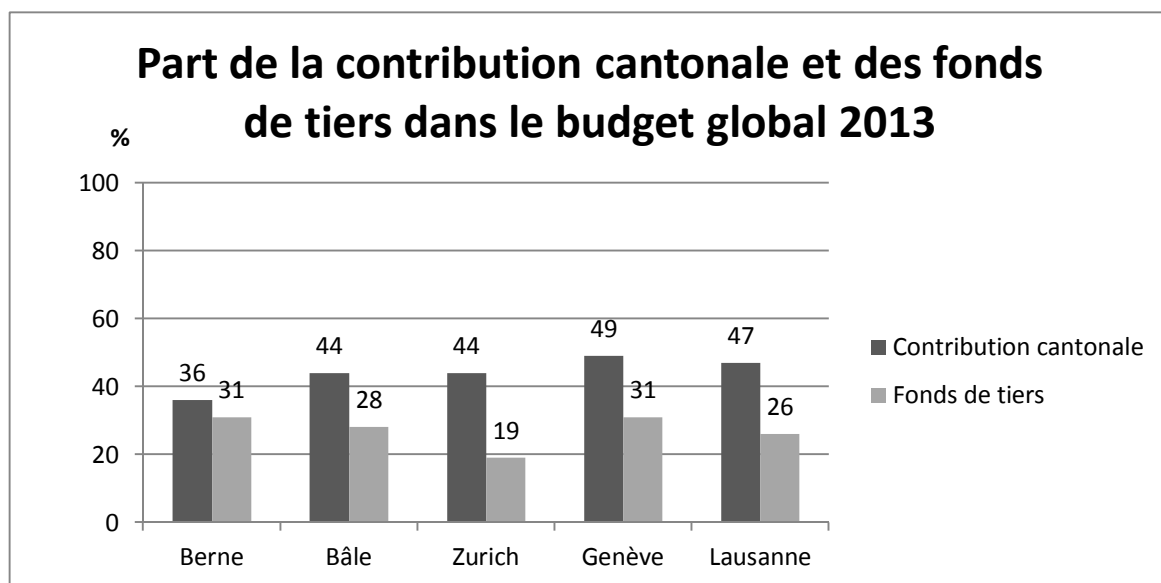


contre 2631 lors du semestre de printemps 2014. Au semestre d'automne 2014, la part d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Berne domiciliés à l'étranger était quant à elle de 13 pour cent, tout comme en 2013.

- Dans le domaine de la recherche, il convient de mentionner la mission Rosetta, visant à recueillir des informations sur la comète « Chury », à laquelle des astrophysiciens et astrophysiciennes bernois ont participé, permettant à l'Université de Berne de bénéficier d'une couverture médiatique dans le monde entier. En outre, les nouveaux Pôles de recherche nationaux (PRN) PlanetS et RNA & Disease, qui ont été confiés à l'Université de Berne (leading house) en 2013, ont débuté leurs travaux en 2014. Lors de la dernière mise au concours des PRN, aucune université n'a rencontré autant de succès que celle de Berne.
- L'Université de Berne a également contribué à lancer sitem-insel SA, dont elle est actionnaire fondatrice. Créé en novembre 2014, sitem-insel SA a pour but de fonder à Berne un centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat d'ici à 2017. Ce centre doit favoriser le transfert des connaissances issues de la recherche médicale et du développement industriel pour une application clinique.
- Dans le domaine du transfert de savoirs et de technologies, le nombre de coopérations avec des partenaires économiques des secteurs privé et public est à peu près aussi important que celui de l'année précédente. Le nombre de contrats de recherche conclus avec des partenaires externes s'élevait ainsi à 536 en 2014, contre 531 en 2013. L'Université a par ailleurs conclu onze nouveaux contrats de licence (2013 : 6) et fondé deux nouvelles entreprises spin-off (2013 : 3).
- En 2014, l'Université de Berne a nettement mis l'accent sur la qualité de l'enseignement. Depuis le semestre d'automne 2014, des « Learning Outcomes » (indications sur les connaissances et les compétences acquises lors du cours) sont formulés dans les descriptifs de cours. De plus, le groupe de travail « Gute Lehre » (Enseignement de qualité) élabore à l'heure actuelle des instruments pour une évaluation cohérente et systématique des examens et des programmes d'études.
- En 2014, les travaux en matière d'assurance et de développement de la qualité se sont concentrés sur l'audit qualité auquel se sont soumises toutes les universités sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). D'après cet audit, l'évaluation de l'enseignement est bien établie à l'Université de Berne, mais des améliorations sont encore possibles en ce qui concerne l'utilisation des résultats des évaluations. Celle-ci doit ainsi être optimisée afin de développer les programmes d'études. Par ailleurs, l'assurance de la qualité des épreuves de contrôle des acquis n'est ancrée que dans peu de facultés.
- S'agissant de l'égalité entre femmes et hommes, l'Université a mis l'accent sur la mise en œuvre du programme fédéral Egalité des chances entre femmes et hommes dans les HES 2013-2016. Une représentante du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes participe ainsi à toutes les procédures de recrutement. Un nouveau manuel a en outre été élaboré comme instrument d'aide en la matière. L'Université a également élargi son offre dans le domaine de la garde d'enfants (pendant les heures creuses et les congrès) et

organisé pour la première fois une offre de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle spécialement destinée aux hommes. L'objectif supérieur d'atteindre une proportion de femmes de 25 pour cent au sein du corps professoral ordinaire et extraordinaire n'a certes pas été atteint, mais la tendance est toujours légèrement à la hausse : au 1^{er} août 2014, cette proportion s'élevait à 17,6 pour cent (2013 : 17,3 %).

- Dans le domaine de l'infrastructure immobilière, l'assainissement de l'aire Unitobler et de la clinique équine a pris fin durant l'année sous revue. L'Université pourra en outre prendre possession en 2015 du centre de sport et des sciences sportives, qui a été agrandi, ainsi que de l'ancien siège des CFF de la Grosse Schanze. La situation en matière de locaux pour l'enseignement des sciences humaines et sociales sera ainsi très bonne. En revanche, les conditions dans le domaine des sciences naturelles et de l'enseignement propédeutique de la Faculté de médecine sont parfois critiques. La direction de l'Université considère donc qu'il est essentiel de mettre rapidement en œuvre des procédures et des projets visant à améliorer cette situation, de concert avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE).
- Sur le plan financier, l'année 2014 a été fructueuse. Le financement de l'Université a augmenté pour atteindre 821,7 millions de francs. La subvention cantonale a quant à elle cru de 5,9 pour cent et s'est ainsi chiffrée à 295,4 millions de francs. De ce fait, la part de la contribution cantonale dans le budget de l'Université se rapproche des montants, nettement plus élevés actuellement, versés par les autres cantons à leur université (Faculté de médecine incluse).



- Les fonds de tiers récoltés par l'Université de Berne ont augmenté de 3,3 pour cent pour atteindre 248 millions de francs (2013 : 240 millions). Les contributions liées à l'accord intercantonal universitaire (AIU) ont également connu une hausse supérieure à la moyenne : les autres cantons ont versé 9,3 millions de francs de plus qu'en 2013 (+ 10,2 %) à l'Université de Berne pour leurs étudiants et étudiantes. En ce qui concerne les dépenses, les frais de personnel ont augmenté de 31,3 millions de francs pour atteindre 527,4 millions de francs. Cette hausse est due d'une part à l'exécution de projets et d'autre part à la croissance des effectifs d'étudiants et d'étudiantes. Les autres charges

sont restées stables ou ont même baissé (d'environ 10,9 millions de francs en ce qui concerne les ressources en matériel). Ces économies couplées aux rentrées supplémentaires ont donné lieu à un excédent de fonds principaux de 11,5 millions de francs. Les fonds de tiers, les fonds publics et les legs ont en outre enregistré un excédent de financement de 22,7 millions de francs, de sorte que l'Université de Berne a dégagé un bénéfice total d'environ 34 millions de francs. Celui-ci est utilisé pour résorber les capitaux propres encore négatifs de l'Université dans le domaine des fonds principaux et pour constituer des provisions afin d'équilibrer les variations annuelles. Cela permet de renforcer la stabilité du financement de l'Université et de créer une certaine marge de manœuvre pour la réalisation de projets revêtant une importance stratégique.

- Les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC obligent l'Université à établir le bilan des répercussions économiques effectives de ses engagements de prévoyance. L'évaluation est effectuée chaque année sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance. Les changements s'agissant des répercussions économiques sont consignés dans les charges de personnel, de sorte qu'ils ont une influence sur le résultat. Le résultat annuel de l'Université de Berne est donc influencé par la modification des engagements de prévoyance. Tout gain ou toute perte résultant d'un changement dans les répercussions économiques des engagements de prévoyance ne doit pas être considéré comme librement disponible mais comme une provision en vue d'éventuelles répercussions contraires dans les années à venir. A elle seule, la diminution de l'insuffisance de couverture des caisses de pension due au bon exercice boursier 2014 aurait dû entraîner une dissolution des provisions de l'Université à hauteur de 21 millions de francs. Cette dernière a cependant été en mesure de calculer et de comptabiliser en détail ses engagements de prévoyance sur la base des données de PERSISKA et selon les prescriptions fixées dans les règlements des caisses de pension. Ainsi, l'Université de Berne a dû constituer des provisions supplémentaires d'environ 14,5 millions de francs en 2014 en raison d'une augmentation de ses engagements économiques envers les institutions de prévoyance.
- Le dernier entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la direction de l'Université a eu lieu le 6 novembre 2014. La Direction de l'instruction publique a constaté que l'Université s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de l'Université de Berne le 22 avril 2015.

2 Bases légales

- Articles 60 et 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1).

3 Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2014 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièces jointes

- Rapport de gestion 2014 de l'Université de Berne